



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2010/1 – 5 janvier 2010



⇒ 2010 : les vœux du Président du SNCD

page 1

2010 : UNE ANNEE POUR RENFORCER NOTRE ACTION EN FAVEUR DE LA SAUVEGARDE DU SERVICE PUBLIC DOUANIER

En ce début d'année 2010, à l'heure où le débat sur l'identité nationale se développe, il faut rappeler que **le pacte républicain à la française fait une large place à la notion de services publics**. Plus spécifiquement, notre modèle de société, à l'inverse parfois de certains pays émergents, s'honore de mettre à la disposition des agents de l'Etat les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement des missions d'Etat qui mettent en jeu l'exercice de prérogatives de puissance publique.

A la fin de l'année 2009, plus précisément le 16 décembre 2009, a été rendu public **un rapport sévère de la Cour des comptes sur l'évolution des effectifs de l'Etat**. Ce rapport dénonce vigoureusement la **politique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite**. La Cour considère qu'il s'agit d'une méthode trop systématique. Le premier président de la Cour, Philippe Seguin, ne prend pas de gants dans la dénonciation. Il précise que cette politique est « dictée par des considérations budgétaires de court terme » et qu'elle « résulte d'une démarche

purement quantitative ». Il indique également que l'Etat « *est incapable d'analyser les besoins et de programmer ses effectifs en conséquence* ».

Des analyses très proches ont été réalisées par **les instances du SNCD qui dénoncent régulièrement le caractère aveugle d'une telle destruction mécaniste d'emplois publics**. Mais aujourd'hui, l'autorité de la Cour des comptes renforce ceux qui rappellent le caractère délétère d'une politique imperméable à la prise en compte des besoins réels des fonctionnaires pour l'accomplissement optimum des missions de service public.

Par ailleurs, sur le plan budgétaire, on voit bien que la destruction de plus de 100 000 emplois de fonctionnaires d'Etat entre 2006 et 2009 ne pouvait aboutir à l'équilibre budgétaire en période de crise majeure de l'initiative privée. La grave crise économique apparue en 2007 et renforcée en 2008 s'est traduite par une explosion des dépenses d'intervention de l'Etat au profit des entreprises et des citoyens. Par ailleurs, le gouvernement pratique une politique d'allègements fiscaux massifs se traduisant, au moins à court et moyen termes, par des pertes significatives de recettes publiques. **Ce n'est donc pas la suppression d'emplois de fonctionnaires d'Etat qui permettra de « régler l'addition »**, sans évoquer ses effets déflationnistes accentuant les conséquences de la crise du secteur privé. Pendant ce temps, **les services publics sont déstabilisés dans leur fonctionnement**.

Au niveau de la direction générale des douanes et droits indirects, le SNCD prône, pour améliorer l'efficacité du service public douanier, une analyse objective de la charge de travail induite par l'accomplissement de nos missions traditionnelles et la prise en compte des nouvelles missions décidées par le pouvoir politique tant sur le plan fiscal que sécuritaire. Ces nouvelles missions relèvent de plusieurs domaines : fiscalité environnementale, contrôle des ressources halieutiques, renforcement de la lutte anti-pollution, renforcement des contrôles de sûreté sur les grands vecteurs comme le tunnel sous la Manche, etc.

Le SNCD demande qu'une telle analyse prospective aboutissant à une programmation objective des besoins en effectifs remplace l'application aveugle d'une mesure de réduction mécanique, non limitée dans le temps, des effectifs douaniers.

Nous sommes à la croisée des chemins et chacun sent bien que **l'on ne peut réduire indéfiniment nos effectifs, sans dommages collatéraux majeurs pour la collectivité**, alors même que la Douane est une administration fiscale et de sécurité qui est pleinement au coeur des missions régaliennes de l'Etat. Pour l'instant, malheureusement, il n'y a toujours pas de pause dans le processus de fermeture de structures douanières.

En ce début d'année 2010, je renouvelle donc mon appel à tous les douaniers, en tant que citoyens et fonctionnaires, pour participer à la consolidation d'un Etat régulateur afin d'assurer un

service public douanier de qualité garant de notre efficacité fiscale et de la protection de nos concitoyens. Le travail syndical à réaliser est donc immense au sein de la DGDDI, administration de référence en terme de régulation.

C'est avec ces espoirs que je vous adresse pour cette nouvelle année les voeux chaleureux du SNCD et mes voeux personnels pour vous-même et tous vos proches.

Le président du SNCD,

Jacques DEFFIEUX

COTISATIONS 2010

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD, seule organisation à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI.

Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2010.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir envisager, dans la mesure de vos possibilités, un versement de votre cotisation en début d'année ou, tout au moins, au premier semestre 2010. Je rappelle que les adhérents bénéficient d'une réduction d'impôt égale aux 2/3 de la cotisation versée.

Je vous remercie d'avance de votre compréhension des contraintes de fonctionnement de notre organisation.

Jacques DEFFIEUX, président du SNCD

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	Gratuit	- IR2 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	191 €
- Inspecteurs 1 ^{er} au 3 ^e échelon	101 €	- IP2 du 5 ^e au 7 ^e échelon	191 €
- Ingénieurs 1 ^{er} échelon	101 €	- DSD 2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	191 €
- Inspecteurs 4 ^e et 5 ^e échelons	115 €	- Directeurs des labos cl. normale des 6 ^e et 7 ^e éch.	191 €
- Ingénieurs 2 ^e et 3 ^e échelons	115 €	- IR1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	198 €
- Inspecteurs 6 ^e et 7 ^e échelons	130 €	- IP1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	198 €
- Ingénieurs 4 ^e et 5 ^e échelons	130 €	- DSD 2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	198 €
- Inspecteurs 8 ^e et 9 ^e échelons	148 €	- DSD 2 des 5 ^e et 6 ^e échelons	206 €
- Ingénieurs 6 ^e échelon	148 €	- CSC 3	206 €
- Inspecteurs 10 ^e et 12 ^e échelons	166 €	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	206 €
- IP2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	166 €	- DSD 1 tous échelons	217 €
- Ingénieurs 7 ^e et 8 ^e échelons	166 €	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	217 €
- Directeurs labos cl. normale 1 ^{er} et 2 ^e éch.	166 €	- CSC 2	227 €
- IR3 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	182 €	- CSC 1	227 €
- IP2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	182 €	- Administrateur civil	227 €
- Directeurs labos cl. normale 3 ^e au 5 ^e éch.	182 €	- Retraité	64 €

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion* ou de *changement de situation administrative* ou *familiale

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

.....

Téléphone

Télécopie + e-mail

Coordonnées personnelles (facultatif)



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mèl : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Président : Jacques DEFFIEUX - Directeur de Publication : Emmanuel FOURNIGAULT.

Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 200 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.